



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des experts de l'ONU appellent les autorités britanniques à protéger les grévistes de la faim et à mettre fin à la criminalisation de la solidarité avec la Palestine

Genève, Londres, 28 décembre 2025. En décembre 2025, le CETIM et *Landworkers' Alliance* ont saisi en urgence mécanismes de protection des droits humains de l'ONU afin de dénoncer la situation extrêmement inquiétante de huit grévistes de la faim en détention provisoire au Royaume-Uni, et d'exiger des autorités britanniques des mesures immédiates pour garantir leurs droits fondamentaux. Cette démarche vise également à dénoncer la criminalisation croissante des mouvements de solidarité avec la Palestine. À la suite de cette saisine, des experts de l'ONU sont intervenus en exhortant les autorités britanniques à protéger la vie et les droits des détenu·es en grève de la faim.

Voir le communiqué de presse des experts de l'ONU :

<https://www.ohchr.org/en/press-releases/2025/12/un-experts-urge-uk-protect-lives-and-rights-pro-palestinian-detainees-hunger>

Les huit personnes emprisonnées font partie d'un groupe plus large de 33 militant·es pro-palestiniens placé·es en détention provisoire pour des actions de protestation menées en solidarité avec le peuple palestinien. La plupart sont incarcéré·es depuis plus d'un an sans jugement et se voient systématiquement refuser la libération conditionnelle, sur la base d'accusations de « soutien au terrorisme ». Plusieurs des faits reprochés sont pourtant antérieurs à l'interdiction, en vertu de la loi antiterroriste britannique (datant de juillet 2025), du mouvement *Palestine Action*. A noter que l'interdiction de ce mouvement relève d'une violation flagrante des normes en matière de liberté d'expression, d'association et de réunion pacifiques, consacrées par le droit international.

Les grévistes de la faim dénoncent des conditions de détention punitives et dégradantes, incluant de sévères restrictions de communication avec leurs familles et leurs avocats. De plus, leur prise en charge médicale est largement insuffisante. En effet, dans au moins un cas, une personne aurait été laissée sans assistance médicale pendant plusieurs heures malgré des appels répétés à l'aide. Un récent rapport de *Prisoners for Palestine* souligne que les conditions de détention se sont aggravées après la proscription du mouvement (pour plus d'informations sur les conditions de détention, voir le document).

Cette situation s'inscrit dans un contexte plus large de répression systématique des mobilisations en soutien à la Palestine dans le pays. Dès janvier 2025, quatre Rapporteurs spéciaux des Nations unies ont alerté le gouvernement britannique sur l'usage abusif des mesures antiterroristes à l'encontre de militant·es pro-palestiniens et sur l'aggravation de leurs conditions de détention. En juillet 2025, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a qualifié l'interdiction de *Palestine Action* d'« usage inquiétant » et sans précédent de la législation antiterroriste. Le 25 décembre

2025, les experts de l'ONU ont réaffirmé que « ces grèves de la faim doivent être comprises dans le contexte plus large des restrictions imposées à l'activisme pro-palestinien au Royaume-Uni ».

Soixante-deux parlementaires britanniques ont signé une motion concernant la grève de la faim et exprimant leur inquiétude quant au traitement des prisonnier·es. De nombreuses expressions de préoccupation et de solidarité ont également été formulées par de multiples organisations humanitaires, au niveau national et international. Le gouvernement britannique continue cependant de refuser d'agir. Le Ministre de la Justice a décliné toutes les demandes de rencontre, alors même que la vie des détenu·es est en danger.

En saisissant les mécanismes pertinents de l'ONU, le CETIM et la *Landworkers' Alliance* visent avant tout à protéger les droits des grévistes de la faim, persécuté·es pour exprimer leur solidarité avec la Palestine. En ce sens, nos organisations saluent l'interpellation des mécanismes onusiens, ayant rappelé les obligations internationales du Royaume-Uni, notamment en ce qui concerne l'interdiction de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants, le droit à un procès équitable, ainsi que les libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique. Nous appelons à la libération immédiate de tou·tes les prisonnier·es politiques, à l'établissement des responsabilités et à des réparations pour les préjudices causés par les autorités britanniques.

Le CETIM et *Landworkers' Alliance* réaffirment leur soutien aux mouvements sociaux mobilisés et engagés dans la solidarité internationaliste, et en particulier à celles et ceux qui, au prix de leur liberté et aujourd'hui de leur vie, défendent les luttes de libération nationale, le droit à autodétermination des peuples, la justice sociale et le respect du droit international.

La solidarité n'est pas un crime.

Contact :

Raffaele Morgantini, Représentant du CETIM auprès de l'ONU à Genève, raffaele@cetim.ch